

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	24.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Energie solaire
Acteurs	Sans restriction
Type de processus	Motion
Date	01.01.1965 - 01.01.2024

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ackermann, Marco
Bernhard, Laurent
Bieri, Niklaus
Freymond, Nicolas
Mach, André
Ziehli, Karel
Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Ackermann, Marco; Bernhard, Laurent; Bieri, Niklaus; Freymond, Nicolas; Mach, André; Ziehli, Karel; Zumofen, Guillaume 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Énergie solaire, Motion, 1992 - 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 24.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Agriculture	1
Agriculture et protection de l'environnement	1
Infrastructure et environnement	1
Energie	1
Réseau et distribution	1
Energies alternatives	2

Abréviations

UREK-NR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
BFE	Bundesamt für Energie
UREK-SR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
WBK-SR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats
ASTRA	Bundesamt für Strassen
KEV	Kostendeckende Einspeisevergütung
SBB	Schweizerische Bundesbahnen
StHG	Bundesgesetz über die Harmonisierung der direkten Steuern der Kantone und Gemeinden
EnV	Energieverordnung
EnG	Energiegesetz
EVED	Eidgenössisches Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement
StromVG	Stromversorgungsgesetz
NSV	Nationalstrassenverordnung
RPV	Raumplanungsverordnung
MSchG	Bundesgesetz über den Schutz von Marken und Herkunftsangaben
GSchG	Bundesgesetz über den Schutz der Gewässer
NHG	Bundesgesetz über den Natur- und Heimatschutz
LRV	Luftreinhalte-Verordnung
Pronovo	Akkreditierte Zertifizierungsstelle für die Erfassung von Herkunftsnachweisen und die Abwicklung der Förderprogramme für erneuerbare Energien des Bundes.
Vilb	Immobilienmanagement und die Logistik des Bundes

CEATE-CN	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
OFEN	Office fédéral de l'énergie
CEATE-CE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats
CSEC-CE	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats
OFROU	Office fédéral des routes
RPC	Rétribution à prix coûtant du courant injecté
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
LHID	Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes
OEne	Ordonnance sur l'énergie
LEne	Loi sur l'énergie
DFTCE	Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie
LApEI	Loi sur l'approvisionnement en électricité
ORN	Ordonnance sur les routes nationales
OAT	Ordonnance sur l'aménagement du territoire
LMP	Loi fédérale sur la protection des marques et des indications de provenance
LEaux	Loi fédérale sur la protection des eaux
LPN	Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage
OPair	Ordonnance sur la protection de l'air
Pronovo	Organisme de certification accrédité pour la saisie de garanties d'origine (GO) et le traitement des programmes d'encouragement de la Confédération concernant les énergies renouvelables.
SCI	Service de la construction et des immeubles de la Confédération

Chronique générale

Economie

Agriculture

Agriculture et protection de l'environnement

MOTION
DATE: 17.03.2023
KAREL ZIEHLI

Sans discussion, le Conseil national a accepté la motion du libéral-radical tessinois Rocco Cattaneo qui a pour but d'**éliminer les obstacles bureaucratiques au développement de l'agrivoltaïque**. Aujourd'hui, les possibilités d'installer du photovoltaïque sans autorisation sur les domaines agricoles sont trop restreintes, selon Rocco Cattaneo. Il faudrait, au contraire, simplifier ces démarches, afin d'inciter le monde agricole à poser des panneaux solaires. Le Conseil fédéral s'est dit favorable au texte. Précisons qu'un postulat Bendahan (ps, VD) sur le même sujet a, d'ores et déjà, été concrétisé par les autorités.¹

Infrastructure et environnement

Energie

Energie

MOTION
DATE: 01.12.1992
ANDRÉ MACH

Les deux Chambres ont approuvé une motion (Mo. Ad 92.057-3) de leur commission en faveur de l'encouragement des énergies renouvelables prenant en considération avant tout l'énergie solaire, la bioénergie, l'énergie du bois et les installations de chauffage. **Le chef du DFTCE avait pourtant proposé de classer cette motion** au vu des efforts déjà effectués dans le cadre d'«Energie 2000».²

Réseau et distribution

MOTION
DATE: 18.09.2023
GUILLAUME ZUMOFEN

D'après le député Jean-Pierre Grin (udc, VD), il est indispensable de renforcer l'attractivité de la consommation propre, notamment en augmentant la rentabilité des panneaux photovoltaïques. Il charge donc le Conseil fédéral de modifier l'Ordonnance sur l'énergie (OEne) afin de **permettre l'autoconsommation d'électricité en passant par le réseau d'un gestionnaire**. En d'autres termes, le député vaudois souhaite augmenter les synergies entre les petits producteurs d'électricité et les petits consommateurs finaux situés à proximité, en augmentant l'autoconsommation sur les parcelles voisines.

Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Il a indiqué que la loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (21.047) poursuivait des objectifs similaires. Il a notamment cité le renforcement des regroupements de consommation propre et l'utilisation des lignes de raccordement pour la consommation propre. Par conséquent, le gouvernement estime que les modifications proposées dans cette loi remplissent, en tout cas partiellement, les objectifs de la motion.

Au Conseil national, la **motion** a été **adoptée** par 140 voix contre 36 et 9 abstentions. Seules une fraction du groupe du Centre (19 voix) et une fraction du groupe PLR (17 voix) se sont opposées à la motion.³

Energies alternatives

MOTION
DATE: 12.06.2008
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil des Etats a approuvé une motion Luginbühl (pbd, BE) proposant de modifier la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) de sorte à **autoriser le transport sur de grandes distances d'énergie thermique produite dans une installation agricole**. Selon le système élaboré par les chambres pour l'électricité produite à partir de biomasse dans les installations agricoles lors de la récente révision de la LAT, il s'agit d'adapter la législation pour permettre l'injection d'énergie thermique (produite en zone agricole) dans un réseau de chauffage à distance (destiné aux zones à bâtir). Le Conseil national a quant à lui rejeté sans discussion une motion Glanzmann-Hunkeler (pdc, LU) prônant l'interdiction de la production d'énergie à partir de denrées alimentaires et fourragères.⁴

MOTION
DATE: 28.04.2009
NICOLAS FREYMOND

À la suite du Conseil des Etats l'année précédente, le Conseil national a approuvé et transmis au Conseil fédéral une motion Luginbühl (pbd, BE) proposant de modifier la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) pour **permettre l'injection d'énergie thermique produite en zone agricole dans un réseau de chauffage à distance** destiné aux zones à bâtir.⁵

MOTION
DATE: 11.06.2009
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil des Etats s'est déclaré favorable à la **création d'un fonds solaire** en approuvant, par 20 voix contre 13, une motion Simonetta Sommaruga (ps, BE) chargeant le Conseil fédéral de présenter un projet comportant un fonds d'un milliard de francs pour promouvoir et soutenir l'installation de capteurs solaires thermiques. Limité à fin 2012, ce fonds serait alimenté par la Confédération (pour 2/3) et par les entreprises électriques (1/3). Le Conseil national a quant à lui rejeté tacitement une motion Ineichen (plr, LU) au contenu identique.⁶

MOTION
DATE: 11.06.2009
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil national a adopté, par 78 voix contre 76, une motion du groupe socialiste chargeant le Conseil fédéral de modifier les dispositions d'exécution de la loi sur l'imposition des huiles minérales de sorte à **éliminer toute aide aux agrocarburants concurrençant la production de denrées alimentaires** ou produits en violation de normes environnementales et sociales strictes. La motion oblige en outre le gouvernement à prendre toutes les initiatives utiles, au niveau international, pour l'interdiction de tels agrocarburants et pour la création de labels internationaux garantissant une production respectueuse de normes environnementales et sociales contraignantes.⁷

MOTION
DATE: 08.09.2009
NICOLAS FREYMOND

La stratégie énergétique du Conseil fédéral vise notamment à augmenter de 5'400 gigawattheures la quantité de courant produit à partir d'énergies renouvelables d'ici 2030. Cette objectif nécessitant la construction d'infrastructures, la CEATE-CN a déposé une motion chargeant le gouvernement de dresser un **état des lieux des projets faisant actuellement l'objet d'oppositions** et de proposer, en collaboration avec les cantons, des mesures censées accélérer les procédures pour les projets présentant un intérêt prépondérant. Le plénum a approuvé sans discussion la motion de sa commission, après que le Conseil fédéral s'est dit favorable à sa transmission.⁸

MOTION
DATE: 14.09.2009
NICOLAS FREYMOND

Les chambres ont transmis au Conseil fédéral, sans discussion, ni opposition, une motion de la CEATE-CN en faveur d'une **simplification des procédures de certification des petites unités de production d'électricité issue d'énergies renouvelables**. Concrètement, le gouvernement a reçu le mandat de permettre aux petits producteurs de courant vert de faire certifier les données relatives à l'installation et à la production, non par des auditeurs externes accrédités, mais par le gestionnaire du réseau et à titre gracieux. Il s'agit par conséquent d'éviter des coûts inutiles et susceptibles d'entraver le développement de telles petites unités de production.⁹

MOTION
DATE: 15.09.2009
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil national a approuvé, sans discussion et par 97 voix contre 83, une motion Bäumle (verts libéraux, ZH) chargeant le Conseil fédéral de présenter un projet de loi fédérale urgente modifiant la loi sur l'énergie de sorte à **supprimer les plafonds global et spécifiques** appliqués aux divers modes de production de courant vert en matière de RPC.¹⁰

MOTION
DATE: 08.03.2010
NICOLAS FREYMOND

Contrairement au Conseil des Etats l'année précédente, le Conseil national a rejeté tacitement la motion Simonetta Sommaruga (ps, BE) en faveur de **la création d'un fonds solaire** doté d'un milliard de francs et destiné à la promotion de l'installation de capteurs solaires thermiques. Le plénum a suivi sa CEATE, qui jugeait la motion incompatible avec les objectifs de la politique financière de la Confédération.¹¹

MOTION
DATE: 08.03.2010
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil national a rejeté, par 79 voix contre 71, une motion de sa CEATE visant à **promouvoir la production de chaleur à partir des énergies renouvelables** de sorte à ce que leur part dans ce secteur passe de 5,96% (en 2008) à 12% d'ici à 2020. La majorité, issue des rangs bourgeois, a suivi le Conseil fédéral, qui a plaidé le rejet au motif que l'objectif était déjà atteint, la part des énergies renouvelables étant désormais de 13,6%.¹²

MOTION
DATE: 02.06.2010
NICOLAS FREYMOND

Au contraire du Conseil national l'année précédente, le Conseil des Etats a rejeté la motion du groupe socialiste visant à éliminer toute aide aux **agrocarburants concurrençant la production de denrées alimentaires**, lui préférant un postulat de sa CEATE chargeant le Conseil fédéral de poursuivre ses efforts au niveau international afin de développer et faire appliquer aux biocarburants les critères du développement durable, ainsi que de promouvoir les normes et labels correspondants. Bien que partageant l'objectif de la motion, la commission a estimé qu'elle ne constituait pas l'instrument approprié, la Confédération ne pouvant pas agir directement dans les pays produisant des biocarburants.¹³

MOTION
DATE: 02.06.2010
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil des Etats a décidé tacitement de ne pas donner suite à deux initiatives, émanant des cantons de Berne et de Fribourg, demandant une **révision du système de la RPC**. L'initiative du canton de Berne visait à la suppression pure et simple du plafonnement de la RPC, tandis que celle du canton de Fribourg proposait de nouvelles modalités de plafonnement pour l'énergie photovoltaïque. Le plénum a suivi la CEATE-CE, qui a estimé que la modification de la loi sur l'énergie adoptée dans le cadre du projet de hausse de la redevance hydraulique apportait une solution satisfaisante au problème des listes d'attente de projets d'installations photovoltaïques. Pour la même raison, les sénateurs ont rejeté tacitement la motion Bäumle (verts libéraux, ZH) allant dans le même sens, que le Conseil national avait adoptée l'année précédente.¹⁴

MOTION
DATE: 15.06.2010
NICOLAS FREYMOND

À la suite du Conseil national l'année précédente, le Conseil des Etats a adopté la motion de la CEATE-CN chargeant le Conseil fédéral d'établir un **rapport sur les projets d'installation de production électrique à partir d'énergies renouvelables et de biomasse faisant l'objet d'oppositions** et de proposer des mesures, en collaboration avec les cantons, afin d'accélérer les procédures d'autorisation pour les projets revêtant un intérêt prépondérant du point de vue de leur capacité de production. Les sénateurs ont toutefois apporté une modification au texte de la motion afin d'en exclure les projets de valorisation de biomasse importée. La chambre basse s'est ralliée tacitement à la chambre des cantons. Elle a en outre adopté, par 149 voix contre 5, une seconde motion de la CEATE-CN (Mo. 10.3344) confiant au gouvernement la tâche d'élaborer un projet de loi de coordination applicable aux installations de production de courant vert afin de **simplifier et rationaliser les procédures d'autorisation** aux échelons communal, cantonal et fédéral dans le respect de la répartition des tâches entre les diverses autorités.¹⁵

MOTION
DATE: 17.06.2011
LAURENT BERNHARD

En ce qui concerne la motion déposée en 2010 par la CEATE-CN demandant un projet de loi de coordination applicable aux installations de production de courant vert afin de **simplifier et rationaliser les procédures d'autorisation**, les sénateurs ont modifié le texte de manière à ce que la loi de coordination préconisée n'interfère pas dans les compétences cantonales. Suite à l'adoption de cette modification par le Conseil des Etats en mars, les conseillers nationaux, qui avaient accepté le texte initial en 2010, ont décidé d'y adhérer lors de la session d'été de l'année sous revue.¹⁶

MOTION
DATE: 29.09.2011
LAURENT BERNHARD

Afin de promouvoir les énergies alternatives, le parlement a adopté, au cours de l'année sous revue, une série d'interventions parlementaires. La modification de **la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)** dans le réseau électrique a fait partie des pistes les plus sérieusement envisagées. Cet instrument sert à subventionner les énergies renouvelables par le biais d'une taxe prélevée actuellement à hauteur de 0,45 centimes par kilowattheure consommé. Une motion Häberli-Koller (pdc, TG) visant à supprimer le plafond budgétaire fixé par la RPC a été acceptée par les deux chambres du parlement fédéral. Le texte exige que le plafonnement soit remplacé par des contingents annuels en faveur de projets prêts à être réalisés. Par ailleurs, il demande que la loi sur l'énergie soit modifiée de manière à ce que des moyens supplémentaires destinés à des appels d'offres publics portant sur des mesures d'amélioration de l'efficacité électrique puissent être libérés.¹⁷

MOTION
DATE: 29.09.2011
LAURENT BERNHARD

Sur préavis favorable du Conseil fédéral, les deux chambres du parlement se sont prononcées majoritairement en faveur d'une motion Favre (plr, NE) sur **le financement de la recherche dans le domaine des technologies énergétiques renouvelables**. A cette fin, le texte préconise un prélèvement de 5 à 10% des recettes annuelles de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) tant que les montants du fonds ne sont pas épuisés par la production électrique. De cette manière, 17 à 35 millions de francs pourront être dégagés par an jusqu'en 2013.¹⁸

MOTION
DATE: 29.09.2011
LAURENT BERNHARD

Les deux chambres du parlement ont adopté une motion Favre (plr, NE) chargeant le Conseil fédéral d'**examiner les moyens de promouvoir la production privée d'électricité** ainsi que les possibilités d'aménager sa rétribution à prix coûtant (RPC) dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 et de proposer des mesures correspondantes.¹⁹

MOTION
DATE: 06.12.2011
LAURENT BERNHARD

Les chambres ont donné suite à une motion von Siebenthal (udc, BE) chargeant le Conseil fédéral de présenter un rapport qui donne un aperçu **d'éventuelles divergences entre les projets visant à promouvoir les énergies renouvelables et les projets et stratégies de la Confédération**. Il est cependant à relever que le texte a été modifié par le Conseil des Etats. Initialement, la motion demandait au gouvernement l'arrêt de projets et stratégies qui risquaient de porter atteinte au potentiel des énergies renouvelables en Suisse.²⁰

MOTION
DATE: 06.12.2011
LAURENT BERNHARD

Le Conseil national et le Conseil des Etats ont transmis une motion Cathomas (pdc, GR) chargeant le Conseil fédéral de présenter un rapport sur les possibilités **de coordonner et de simplifier les procédures d'autorisation** des installations de production d'électricité provenant d'énergies renouvelables. En particulier, le gouvernement a été invité à examiner l'introduction d'un plan sectoriel de droit fédéral et d'une procédure d'autorisation par une autorité unique, comme cela est le cas dans le domaine de la construction de lignes électriques.²¹

MOTION
DATE: 06.12.2011
LAURENT BERNHARD

Le parlement a également accepté une motion du groupe PBD chargeant le Conseil fédéral d'examiner l'opportunité de créer un **système d'incitation portant sur la promotion d'installations solaires destinées à la production de chaleur des maisons d'habitation**.²²

MOTION
DATE: 06.12.2011
LAURENT BERNHARD

Une motion déposée par le groupe PLR a également été acceptée par le parlement. Le texte de l'intervention parlementaire qui exigeait de **limiter la bureaucratie** et d'accélérer les procédures quant à la production d'énergies renouvelables a néanmoins été modéré par le Conseil des Etats.²³

MOTION
DATE: 21.12.2011
LAURENT BERNHARD

Par l'adoption d'une motion Riklin (pdc, ZH), le Conseil fédéral a été chargé de garantir, sous la forme d'un projet pilote, la participation des instituts de recherche et de l'industrie suisses au plan stratégique pour les technologies énergétiques (**plan SET**) lancé par la Commission européenne.²⁴

MOTION
DATE: 01.03.2012
LAURENT BERNHARD

Le Conseil national a finalement adhéré à une motion Riklin (pdc, ZH) chargeant le Conseil fédéral de garantir, sous la forme d'un projet pilote, la participation des instituts de recherche et de l'industrie suisses au plan stratégique pour les technologies énergétiques (**plan SET**) lancé par la Commission européenne. Le Conseil des Etats avait légèrement amendé le texte initial l'année passée.²⁵

MOTION
DATE: 14.12.2012
LAURENT BERNHARD

Lors de la session d'hiver, le Conseil national s'est prononcé à l'unanimité en faveur d'**une motion** de sa commission de l'environnement, **de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE-CN) au sujet d'un aménagement de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)**. Le texte préconise la création de deux catégories d'installations ayant droit à cet instrument, en particulier les installations photovoltaïques. La motion prévoit que les petites installations d'une puissance inférieure à 10 kilowatt reçoivent des aides aux investissements et que celles qui dépassant ce seuil aient droit à la RPC durant une période réduite de dix à quinze ans et éventuellement à des aides aux investissements.²⁶

MOTION
DATE: 14.12.2012
LAURENT BERNHARD

Une motion émanant de la CEATE-CN a obtenu une courte majorité de 95 voix contre 92 au Conseil national. Cette intervention parlementaire demande une modification de l'article 15 de la loi sur l'énergie de sorte que **les consommateurs industriels puissent bénéficier d'une RPC modérée s'élevant à 0,45 centime par kilowattheure au maximum**. C'est le soutien unanime de l'UDC, d'une grande partie du PLR et de la moitié du PDC qui a conduit à ce résultat serré au sein de la Chambre du peuple.²⁷

MOTION
DATE: 03.06.2013
LAURENT BERNHARD

Une motion exigeant que **les consommateurs industriels bénéficient d'une RPC modérée s'élevant à 0,45 centime par kilowattheure au maximum** a été refusée par le Conseil des Etats lors de la session d'été. Le texte avait été adopté par le Conseil national en 2012.²⁸

MOTION
DATE: 09.09.2013
LAURENT BERNHARD

En septembre, le Conseil national a approuvé par 121 voix contre 58 une motion de Buman (pdc, FR) visant à ce que le **biogaz importé** en Suisse via le réseau de gaz naturel soit, sous certaines conditions, assimilé au biogaz suisse en matière fiscale. Le Conseil des Etats n'a pas encore pris de décision sur ce texte.²⁹

MOTION
DATE: 17.09.2013
LAURENT BERNHARD

Le compromis trouvé dans le cadre de la modification de la loi sur l'énergie a rendu obsolète une motion de la CEATE-CN demandant **d'exclure du système de rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) les installations photovoltaïques d'une puissance inférieure à 10 kilowatts**. Le texte, qui avait obtenu une majorité au sein du Conseil national l'année passée, a finalement été rejeté par la chambre du peuple en septembre après que le Conseil des Etats ait apporté une modification en juin de l'année sous revue.³⁰

MOTION
DATE: 17.03.2014
NIKLAUS BIERI

Eine 2012 eingereichte Motion der FDP-Liberale Fraktion zur **Vergabepaxis bei der KEV** (kostendeckende Einspeisevergütung) wurde am 17. März 2014 im Nationalrat behandelt. Die Motion fordert eine Änderung der Vergabepaxis, so dass bereits realisierte Projekte Vorrang vor den erst projektierten erhielten. Viele Projekte auf der langen Warteliste für KEV-Beiträge seien durch Einsprachen blockiert und verblieben deshalb lange Zeit auf der Warteliste. Dadurch würden bereits gebaute Projekte am Bezug von KEV-Beiträgen gehindert. Der Bundesrat lehnte die Motion ab, da sie die Mitnahmeeffekte der KEV erhöhe und durch die ständige Bearbeitung der Warteliste zu administrativem Mehraufwand führe. Bundesrätin Leuthard führte weiter an, die KEV werde im Rahmen der Energiestrategie 2050 in der UREK-NR diskutiert und bat den Rat, dieser Diskussion nicht vorzugreifen. Trotz diesem Votum stimmte der Nationalrat mit überwältigender Mehrheit zu: Allein die GLP-Fraktion stimmte (zusammen mit einer Stimme der Grünen) gegen die Motion, welche mit 170 zu 11 Stimmen bei 5 Enthaltungen angenommen wurde. Der Ständerat hat sich 2014 nicht zum Geschäft geäußert.³¹

MOTION
DATE: 20.03.2014
NIKLAUS BIERI

Nachdem die Motion Riklin (cvp, ZH) für einen **Aktionsplan für die Geothermie** 2013 im Nationalrat angenommen worden war, hat sich am 20. März 2014 auch der Ständerat mit dem Anliegen befasst. Die Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerates (WBK-SR) hat ihrem Rat eine modifizierte Fassung der Motion zur Annahme empfohlen, mit welcher auch Bundesrätin Leuthard einverstanden war. Die kleine Kammer nahm die modifizierte Motion an und verlangte damit nicht mehr einen umfassenden Aktionsplan, aber eine Abklärung, wie die Förderung der Geothermie in der Schweiz in konkreten Schritten verbessert werden kann. Der Nationalrat nahm das Geschäft am 17. Juni 2014 wieder auf. Ein Mehrheitsantrag beantragte die Annahme der geänderten Motion, ein Minderheitsantrag Wasserfallen (fdp, BE) verlangte die Ablehnung. Mit 133 gegen 44 Stimmen bei 4 Enthaltungen wurde die Änderung des Ständerates gebilligt.³²

MOTION
DATE: 04.06.2014
NIKLAUS BIERI

Eine Motion der FDP-Liberale Fraktion für eine **Offensive in der tiefen Geothermie**, welche im Juni 2013 vom Nationalrat angenommen worden war, fand am 4. Juni 2014 keine Mehrheit im Ständerat. Die UREK-SR hatte bei 5 zu 5 Stimmen mit Stichentscheid des Präsidenten die Ablehnung beantragt. Den Ausschlag für die Ablehnung gab nicht die inhaltliche Stossrichtung, sondern der Umstand, dass bereits mehrere Motionen mit ähnlichen Aufträgen angenommen worden waren und der Bundesrat die Geothermie in seine Energiestrategie aufgenommen hatte.³³

MOTION
DATE: 17.06.2014
NIKLAUS BIERI

Eine im September 2013 im Nationalrat angenommene Motion de Buman (cvp, FR) zum Abbau von Hürden beim **Import von Biogas** wurde am 17. Juni 2014 im Ständerat abgelehnt. Bundesrat und UREK-SR hatten die Ablehnung empfohlen, weil es technisch nicht möglich sei, ausländisches Biogas in das schweizerische Gasnetz einzuspeisen und eine virtuelle Einfuhr im Widerspruch zu Verzollungsgrundsätzen stehe.³⁴

MOTION
DATE: 27.11.2014
NIKLAUS BIERI

Eine im Nationalrat 2013 angenommene Motion Lustenberger (cvp, LU) unter dem Titel "Für eine sachgerechte **Verwendung von Biomasse-Reststoffen** und gegen Technologieverbote" wurde am 27. November 2014 im Ständerat behandelt. Die Motion verlangt Anpassungen des Umweltschutzgesetzes, der Abfallverordnung, der Luftreinhalte-Verordnung, des Gewässerschutzgesetzes und der Gewässerschutzverordnung, um Hürden für neue Verfahren der Biomasse-Verwertung abzubauen. Der Bundesrat und eine Minderheit Berberat (sp, NE) hatten die Ablehnung der Motion beantragt mit der Begründung, neue Verfahren müssten den geltenden Umweltgesetzen und -verordnungen genügen. Die kleine Kammer nahm die Motion trotzdem mit 24 zu 17 Stimmen bei einer Enthaltung an.³⁵

MOTION
DATE: 10.09.2019
MARCO ACKERMANN

Stillschweigend folgte der Ständerat in der Herbstsession 2019 dem Antrag des Bundesrates und nahm eine Motion des Luzerner Ständerats Damian Müller (fdp, LU) an. Damit soll die Möglichkeit geschaffen werden, dass der **Netzzuschlagsfonds vorübergehend auch in rote Zahlen** fallen kann, um Finanzierungsspitzen ausgleichen, Wartelisten für die Ausschüttung von finanziellen Mitteln – beispielsweise für Fotovoltaikanlagen – schneller abbauen und die erneuerbaren Energien somit besser fördern zu können. Er stützte dieses Begehren auf Berechnungen des BFE, wonach eine

Verschuldung des Netzzuschlagsfonds nur auf einige Jahre prognostiziert ist und ab dem Jahr 2027 die Einnahmen die Ausgaben wieder übersteigen werden. Energieministerin Simonetta Sommaruga unterstützte die Motion und betonte, dass durch diese Verschuldungsmöglichkeit stabile Rahmenbedingungen für Investitionen in erneuerbare Energien geschaffen werden können.³⁶

MOTION

DATE: 20.12.2019
MARCO ACKERMANN

Eine von Philipp Hadorn (sp, SO) eingereichte und von Roger Nordmann (sp, VD) übernommene Motion forderte vom Bundesrat **Massnahmen zu einem einfacheren Datenaustausch zwischen den zuständigen Behörden für den Bau von Solar- und Fotovoltaikanlagen**. Der Motionär fundierte seine Forderung mit dem Argument, dass bei verschiedenen Behörden und Formularen – darunter die Baubewilligung bei der Gemeinde, die Anträge für die Förderbeiträge bei Pronovo sowie die Anschlussbewilligung und der Sicherheitsnachweis beim eidgenössischen Starkstrominspektorat (Esti) und beim Verteilnetzbetreiber – teilweise gleiche Angaben gemacht werden müssen. Der Bundesrat beantragte die Annahme der Motion, merkte aber an, Vorgaben für ein einfacheres Verfahren nur den Stellen machen zu können, für die er weisungsbefugt ist (Pronovo, Esti und Verteilnetzbetreiber). Für die Bereiche Baubewilligung sowie Raumplanung seien die Gemeinden und die Kantone zuständig und der Bund besitze dort nur Grundsatzgesetzgebungskompetenz. Stillschweigend und diskussionslos folgte die grosse Kammer am letzten Wintersessionstag 2019 dem Bundesrat und nahm die Motion an.³⁷

MOTION

DATE: 03.06.2020
MARCO ACKERMANN

Nachdem der Bundesrat, der Nationalrat und die einstimmige UREK-SR eine Motion Hadorn (sp, SO) unterstützt hatten, gab in der Sommersession 2020 auch der Ständerat stillschweigend grünes Licht. Damit sollen **administrative Prozesse bei der Erstellung von Fotovoltaikanlagen vereinfacht werden**, sofern diese im Kompetenzbereich des Bundes liegen. Wie Bundesrätin Simonetta Sommaruga und Kommissionspräsident Martin Schmid (fdp, GR) in der Ratsdebatte erklärten, habe die Solarbranche Swissolar zusammen mit dem BFE an der Entwicklung der Software «Easyadmin» gearbeitet, die administrative Hürden bei der Errichtung neuer Solaranlagen abbauen soll. Mit der Annahme der Motion werde der Bundesrat nach Möglichkeit weitere Vereinfachungen vornehmen, versprach die Energieministerin im Rat.³⁸

MOTION

DATE: 17.12.2020
MARCO ACKERMANN

Mehr Flexibilität beim Netzzuschlagsfonds forderte eine Motion Müller (fdp, LU), die in der vorberatenden UREK-NR im Februar 2020 mit 18 zu 7 Stimmen mehrheitlich auf Zuspruch gestossen war. Eine Minderheit Röstli (svp, BE) aus SVP-Vertretenden erachtete eine mögliche Verschuldung des Fonds als nicht erforderlich und zu riskant. Nach dreifacher Verschiebung befasste sich der Nationalrat in der Wintersession 2020 als Zweitrat mit der Motion. Kommissionssprecher Matthias Jauslin (fdp, AG) erklärte, dass sich die Kommission mit der Verwaltung beraten habe und eine Flexibilisierung des Fonds hinsichtlich kurzfristiger Verschuldung als sinnvoll erachte. Damit könne mehr Planungssicherheit für Ausbauprojekte von erneuerbarer Energie geschaffen werden. Energieministerin Simonetta Sommaruga zeigte sich nach wie vor von der Motion überzeugt, deutete aber darauf hin, dass das Anliegen des Motionärs bereits in die Revision des EnG aufgenommen worden sei. Finanziell gesehen sei zudem zu erwarten, dass die Einnahmen die Ausgaben langfristig decken würden. Mit 130 zu 50 Stimmen bei einer Enthaltung folgte die grosse Kammer schliesslich deutlich der Kommissionmehrheit und dem Ständerat und nahm die Motion an.³⁹

MOTION

DATE: 18.12.2020
MARCO ACKERMANN

Im Dezember 2020 kamen gleich sechs **SP-Motionen im Bereich der Fotovoltaik zur Abschreibung**, da sie nicht innert der Zweijahresfrist vom Parlament behandelt wurden. Eine Motion Jans (sp, BS; Mo. 18.4297) forderte, dass der Bundesrat das Potenzial der Fotovoltaik in der Schweiz genauer identifiziert, Daten öffentlich zugänglich macht und Möglichkeiten prüft, wie die sich in öffentlicher Hand befindenden Flächen zur Verwendung von Sonnenenergie nutzbar gemacht werden könnten. Den Ausbau der Fotovoltaik vorantreiben wollte auch Mathias Reynard (sp, VS), der in seiner Motion (18.4272) eine Beschleunigung und Priorisierung der Auszahlung von einmaligen Investitionsbeiträgen gegenüber anderen Techniken (wie bspw. Wasserkraft) forderte. Vor allem mit grossen Fotovoltaikanlagen könnten verglichen mit anderen Stromproduktionstechniken der günstigste Strom geliefert und die Mittel des Netzzuschlagsfonds am effizientesten genutzt werden, begründete der Walliser seine

Motion. Beschleunigen wollte dieses Verfahren auch Claudia Friedl (sp, SG; Mo. 18.4245), die für die Auszahlung der Investitionsbeiträge bei Fotovoltaik-Kleinanlagen die Einführung einer maximalen Wartefrist von drei Monaten verlangte. Nicht beschleunigen, aber erhöhen sollte der Bundesrat zudem die Auszahlung der einmaligen Investitionsbeiträge für fassadenintegrierte (vertikale) Fotovoltaikanlagen. Motionärin Jaqueline Badran (sp, ZH; Mo. 18.4218) wollte damit sicherstellen, dass solche Anlagen, die aufgrund ihrer vertikalen Ausrichtung vor allem im Winter erneuerbaren Strom liefern und damit zu einer Entschärfung des Stromengpasses in den kalten Monaten beitragen, auch aus ökonomischer Sicht rentabel betrieben werden können. Eine Entschärfung des Problems der Winterstromknappheit wollte auch Silva Semadeni (sp, GR; Mo. 18.4215) erreichen, indem die finanziellen Aspekte für Netzanschlüsse von Fotovoltaikanlagen in peripheren Lagen, beispielsweise an sonnenreichen vertikalen Stellen entlang von Bahnlinien oder Strassen, neu geregelt werden, damit diese aus ökonomischer Sicht realisiert werden können. Den Vorteil von vertikaler Fotovoltaik in den Wintermonaten strich zuletzt auch Mathias Reynard heraus, der sich mit einer weiteren Motion (18.4271) eine Honorierung für solche Anlagen wünschte, die dem winterlichen Versorgungsengpass entgegensteuern. Der Bundesrat hatte in seinen Stellungnahmen sämtliche sechs Motionen zur Ablehnung empfohlen, zumal er die geltenden Regelungen und laufenden Arbeiten als ausreichend eingestuft hatte.⁴⁰

MOTION
DATE: 17.06.2021
MARCO ACKERMANN

Analog zu der sehr ähnlich lautenden, im Ständerat eingereichten und bereits angenommenen Motion Français (fdp, FR; Mo. 19.3750) folgte der Nationalrat in der Sommersession 2021 dem Antrag des Bundesrates und nahm eine Motion des Aargauer FDP-Nationalrats Matthias Samuel Jauslin für eine **Fotovoltaik-Offensive auf den Immobilien des Bundes** mit 135 zu 51 Stimmen bei zwei Enthaltungen an. Die Motion verlangte, dass der Bundesrat innerhalb der nächsten zwölf Jahre dafür sorgt, dass der Stromverbrauch der Bundesimmobilien durch eigene Produktionsanlagen gedeckt wird. Zwar würde die Bundesverwaltung bereits heute zu 100 Prozent erneuerbaren Strom aus Wasserkraft beziehen, allerdings führe dies dazu, dass der Bund als Grosskunde die Verfügbarkeiten von umweltfreundlichen Ressourcen zulasten der Privatwirtschaft monopolisiere, erklärte Jauslin im Rat. Die Bundesverwaltung solle deshalb die Produktion von erneuerbaren Energien – als ideales Mittel durch Fotovoltaikanlagen auf den Bundesimmobilien – ausweiten. Bekämpfer Christian Imark (svp, SO) kritisierte, dieses Anliegen führe zu einer «unüberlegten, ineffizienten und überteuerten Politik». Er forderte stattdessen, dass diese Aufgaben durch die Privatwirtschaft erfüllt werden sollen. Zu reden gab wie bei der Motion Français zudem die Frage der Energieautarkie – ob also die Bundesverwaltung vom Rest der Energieversorgung abgetrennt und autonom agieren müsste. Energieministerin Simonetta Sommaruga strich im Rat aber heraus, dass eben gerade dieser Punkt ein entscheidender Unterschied zur Motion Français darstelle, weil bei der vorliegenden Motion Jauslin keine Autarkie gefordert werde und insbesondere auch Dritte – also privatwirtschaftliche Akteure – die Fotovoltaikanlagen auf diesen entsprechenden Flächen betreiben könnten. In der Abstimmung folgten schliesslich alle Fraktionen ausser der geschlossen ablehnenden SVP-Fraktion dem Ansinnen des Bundesrates.⁴¹

MOTION
DATE: 23.09.2021
MARCO ACKERMANN

Eine von Jacques Bourgeois (fdp, FR) eingereichte Motion forderte, dass der Bundesrat sicherstellt, dass der **Ausbau der Fotovoltaik** vorangetrieben wird. In Zusammenarbeit mit den Kantonen soll er dafür sorgen, dass bei allen Neubauten an den dafür geeigneten Stellen **Sonnenpaneele anstelle von herkömmlichen Ziegeln** verwendet werden. Eigentümerinnen und Eigentümer sollen die entsprechenden Kosten schweizweit steuerlich im Sinne des StHG von den Kantons- und Gemeindesteuern abziehen können, forderte der Freiburger Ständerat weiter. Der Bundesrat zeigte sich in seiner Stellungnahme über das Ziel der Motion, den Ausbau der Fotovoltaik voranzutreiben, erfreut. Jedoch mahnte Energieministerin Simonetta Sommaruga in der Herbstsession 2021 davor, mit dieser Motion in die in der Bundesverfassung festgelegten Kompetenzen der Kantone einzugreifen. So sei einerseits die Festlegung von Massnahmen über den Energieverbrauch im Gebäudebereich den Kantonen vorbehalten, andererseits sei die Massnahme im Bereich der Steuerharmonisierung heikel. Zudem müssten nebst der Himmelsausrichtung noch andere Kriterien bei der Entscheidung über den wirtschaftlich sinnvollen Bau von Sonnenpaneelen berücksichtigt werden und es dürfe keine steuerliche Privilegierung von Fotovoltaikanlagen gegenüber anderen energetischen Investitionen geben. Bei Annahme der Motion würde der Bundesrat deshalb im Ständerat eine Anpassung der

Regelung beantragen, wonach die Kompetenzen der Kantone nicht tangiert werden und der Bundesrat dafür sorgt, dass nicht alle, sondern nur alle geeigneten Neubau-Dächer mit Sonnenpaneelen ausgestattet werden. Der Nationalrat stimmte der Motion mit 191 zu einer Stimme bei zwei Enthaltungen deutlich zu.⁴²

MOTION
DATE: 01.10.2021
MARCO ACKERMANN

In der Herbstsession 2021 stiess eine Motion Cattaneo (fdp, TI) im Nationalrat auf grosse Zustimmung. Diskussionslos und stillschweigend folgte die grosse Kammer dem Antrag des Bundesrats und nahm das Anliegen an, das einen **Bürokratieabbau bei der Erstellung von Solaranlagen in Industrie- und Gewerbebezonen** forderte. Der Tessiner Freisinnige verlangte in der Motion konkret, dass das Raumplanungsgesetz dahingehend geändert wird, dass sämtliche Projekte für die Erstellung von Solaranlagen auf Dächern und Fassaden in Industrie- und Gewerbebezonen zukünftig kein Baubewilligungsverfahren mehr durchlaufen müssen. Die derzeitige Regelung für ein einfaches Meldeverfahren ohne Baubewilligungsprozess enthalte die Bedingung, dass die Solaranlagen «genügend [an die Umgebung] angepasst» sein müssen. Diese Klausel setzt voraus, dass die Anlagen nicht mehr als 20 cm über die Dachfläche emporragen und als einheitliche Fläche zusammenhängen. Diese Bedingungen seien insbesondere in Bau- und Landwirtschaftszonen erfüllt, könnten jedoch bei den häufig anzutreffenden Flachdächern bei Industrie- und Gewerbegebäuden kaum eingehalten werden: Dort sei es üblich, Träger für die Solaranlagen zu montieren, welche die 20 cm-Grenze nicht einhalten würden, erklärte der Tessiner weiter. Daher sollten diese Bedingungen für Anlagen in jenen Zonen zukünftig nicht mehr gelten.⁴³

MOTION
DATE: 28.02.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Matthias Samuel Jauslin (plr, AG) a déposé une motion pour **forcer le Conseil fédéral à investir dans les énergies renouvelables**, et notamment photovoltaïques, **pour alimenter en énergie son patrimoine immobilier**. D'après le député, le Conseil fédéral doit viser la quasi-autonomie, en termes de besoins en énergie électrique, d'ici à douze ans. Le Conseil fédéral s'est montré favorable à la motion qui a ensuite été acceptée par la chambre basse.

De son côté, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États (CEATE-CE) a préconisé une adoption de la motion par 9 voix contre 1 et 2 abstentions. Elle considère que la Confédération doit montrer l'exemple dans le domaine des énergies renouvelables. De plus, elle a rappelé qu'une motion similaire 19.3750 avait déjà été adoptée par les deux chambres. Lors du vote en chambre, la **motion a été tacitement adoptée**.⁴⁴

MOTION
DATE: 17.03.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

En parallèle des motions 19.3784 et 19.3750 qui préconisent d'équiper, avec des installations photovoltaïques, le patrimoine immobilier de la Confédération, Barbara Schaffner (pvl, ZH) demande au Conseil fédéral de **mettre à disposition des tiers intéressés les toitures du parc immobilier qui ne seraient pas équipées par la Confédération**. D'après la députée vert/libérale, une maximisation de l'utilisation des toitures pour y installer des panneaux solaires est indispensable pour mettre en œuvre la Stratégie énergétique 2050 et atteindre les objectifs climatiques de la Suisse.

Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. D'abord, il a précisé que des mesures sur le climat pour l'administration fédérale mettaient déjà en œuvre la volonté de la motion. Puis, il a indiqué que si la Confédération voulait atteindre une autarcie énergétique pour son parc immobilier, l'ensemble des toitures des bâtiments de la Confédération serait utilisé. Il n'est donc pas nécessaire de les mettre à disposition de tiers.

La **motion a été retirée**.

MOTION
DATE: 02.06.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite du rapport sur le postulat 20.3616, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CE) a déposé une motion pour **l'installation de panneaux photovoltaïques sur les murs antibruit, les façades, les toits et les couvertures d'infrastructures existantes des CFF et de l'Office fédéral des routes (OFROU)**.

Le Conseil fédéral a proposé l'adoption de la motion. Il estime qu'il est nécessaire d'exploiter au maximum le potentiel de l'énergie solaire sur les installations existantes. La **motion a été adoptée** en chambre par 138 voix contre 48 et 1 abstention. Le débat a donné lieu à un vif échange entre le groupe UDC, d'un côté, et les rapporteuses de la CEATE-CE, Christine Bulliard-Marbach (centre, FR) et Martina Munz (ps, SH), ainsi que la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. Pour être précis, l'UDC a critiqué une

ingérence dans les budgets des CFF et de l'OFROU, indiquant que certaines dépenses urgentes et nécessaires ne pourraient pas être réalisées car le budget serait réaffecté à l'installation de panneaux solaires. A l'opposé, les partisans et partisanes de la motion ont pointé du doigt l'urgence d'exploiter au maximum les possibilités d'installations photovoltaïques afin de garantir l'approvisionnement énergétique et de répondre au défi climatique.⁴⁵

MOTION
DATE: 02.06.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de couvrir intégralement les besoins en électricité par des énergies renouvelables à l'horizon 2050, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) estime qu'il est indispensable d'exploiter tous les potentiels de production qui existent, notamment tous les espaces disponibles pour l'installation de **panneaux photovoltaïques**. Dans cette optique, la CEATE-CN préconise de modifier l'art. 29 de l'ordonnance sur les routes nationales (ORN) afin de mettre gratuitement à disposition de tiers les **surfaces disponibles le long des routes nationales**. Comme exemple, elle cite les murs antibruits ou encore les talus le long des routes nationales.

Si le Conseil fédéral s'est montré favorable à la motion, elle a été farouchement combattue par le groupe UDC. Au nom du groupe, les députés agrariens Erich Hess (udc, BE), Alois Huber (udc, AG) et Thomas Aeschi (udc, SG) ont préconisé le rejet de la motion. Dans leurs argumentaires, les députés ont notamment critiqué une distorsion de marché en cas d'attribution gratuite, l'absence de critères objectifs pour l'attribution de ces surfaces, l'absence de précision au sujet des frais d'entretien, ainsi que les complications liées aux nombreux travaux d'installation. La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a répondu à chacune des critiques, indiquant que les critères de capacité et de volonté primeraient, ou encore que la question des frais d'entretien pourrait être réglée via des contrats. Elle en a également profité pour souligner l'urgence de la situation.

Au final, le **Conseil national a adopté la motion** par 153 voix contre 26 et 3 abstentions. Alors que la motion était officiellement combattue par l'UDC, seulement 26 membres du groupe l'ont effectivement rejetée.⁴⁶

MOTION
DATE: 09.06.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Avec la création du portail client Pronovo, le Conseil fédéral estime que des **interfaces** ont été créées entre les autorités **pour encourager l'énergie solaire**. Il recommande donc le **classement du postulat**.⁴⁷

MOTION
DATE: 16.06.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que la sécurité d'approvisionnement en électricité est au cœur des débats et que la Suisse s'est fixé l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, l'installation de parcs solaires à haute altitude s'est retrouvée sous le feu des projecteurs. La presse helvétique s'est notamment fait l'écho de plusieurs projets futurs. Afin d'encadrer ce développement, la sénatrice Heidi Z'Graggen (centre, UR) a demandé la **création d'une législation spéciale pour les installations photovoltaïques au sol sur de grandes surfaces dans les régions de montagne**, sur le modèle de la législation qui encadre l'utilisation des forces hydrauliques en Suisse. Dans son argumentaire, la sénatrice uranaise a notamment mis en évidence l'importance de préserver les paysages helvétiques, de prendre en compte les installations existantes, et notamment les critères logistiques comme le transport ou le stockage, afin de réduire l'impact sur la nature, de prévoir des concessions avec des redevances photovoltaïques, ainsi que de définir, en collaboration avec les cantons, une planification des sites. Finalement, elle a précisé que dans l'attente d'une législation solide, un moratoire devrait être imposé sur toutes les nouvelles installations.

Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. S'il a reconnu la nécessité de procéder à une «pesée minutieuse des intérêts», avec par exemple un équilibre à trouver entre approvisionnement électrique et protection du paysage, il a néanmoins indiqué que les bases légales existantes étaient suffisantes. Pour appuyer son argument, il a cité l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) et la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN).

En chambre, les sénateurs et sénatrices ont décidé de **transmettre la motion à la commission compétente**, afin d'effectuer un examen détaillé de l'objet. Cette décision a été proposée, via une motion d'ordre, par le sénateur Jakob Stark (udc, TG).⁴⁸

MOTION
DATE: 19.09.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Les motions des députés Samuel Mathias Jauslin (plr, AG) (19.3784) et Olivier Français (plr, VD) (19.3750) demandaient au Conseil fédéral d'assurer, d'ici douze ans, l'autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération. D'une part, l'objectif était de développer la production d'électricité par installations photovoltaïques, en exploitant au maximum les surfaces existantes sur les bâtiments de l'administration fédérale. D'autre part, il s'agissait d'accélérer l'assainissement énergétique et climatique du patrimoine immobilier de la Confédération. Les motions ont été acceptées par le Parlement qui a souligné la nécessité, pour la Confédération, de montrer l'exemple.

Le **rapport du Conseil fédéral sur l'autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération** définit les prochaines étapes pour atteindre les objectifs des deux motions. Premièrement, le service de la construction des immeubles de la Confédération (SCI), en collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU), ont mis à jour, jusqu'en 2034, leur analyse des potentiels d'installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine immobilier de la Confédération. Deuxièmement, le rapport rappelle que le Conseil fédéral a décidé, en 2019 déjà, de réduire de 50 pour cent les émissions de gaz à effet de serre de l'administration fédérale. Cette mesure a été enclenchée au sein de la Stratégie énergétique 2050. Troisièmement, le SCI et l'OFROU vont accélérer le remplacement des chauffages à mazout, par des sources d'énergies renouvelables, jusqu'en 2030 au plus tard. Quatrièmement, l'énergie excédentaire pourra être consommée sur un autre site appartenant à la Confédération. Cette nouvelle mesure devrait favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques, éviter les pertes d'énergie et garantir que l'énergie produite par la Confédération est utilisée à 100 pour cent par l'administration fédérale, comme prévu par la Constitution. En effet, la Confédération ne doit pas intervenir sur le marché avec un excédent d'électricité. Cinquièmement, le rapport cite un nouveau système pour le calcul du seuil de rentabilité pour les installations photovoltaïques de la Confédération. Au final, le Conseil fédéral estime que les différentes mesures citées dans le rapport permettront de répondre aux exigences des motions Jauslin (plr, AG) et Français (plr, VD).⁴⁹

MOTION
DATE: 21.09.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Convaincu qu'il est nécessaire de renforcer les investissements dans les technologies innovantes dans le domaine de l'énergie, le député tessinois Rocco Cattaneo (plr, TI) propose d'**élaborer un système intégré d'incitations pour soutenir le développement du stockage de l'énergie solaire sous forme de gaz de synthèse** (hydrogène, méthane ou méthane liquéfié). D'après lui, le récent développement de l'énergie solaire en Suisse doit s'accompagner d'un stockage saisonnier. Le surplus produit en été devrait pouvoir être stocké sur le long-terme afin d'être utilisé en hiver. Dans son argumentaire, il précise que les technologies nécessaires à un tel stockage sont désormais matures.

Si le Conseil fédéral a confirmé que les agents énergétiques renouvelables de synthèse seraient indispensables pour atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050, il a proposé le rejet de la motion. Pour être précis, le gouvernement a expliqué que l'adoption de la motion 20.4406 et du postulat 20.4709 répondaient, notamment dans le domaine de l'hydrogène, à la requête du motionnaire. Dans cette logique, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) examine déjà quel système d'incitation permettrait de renforcer l'hydrogène en Suisse. Dans une logique similaire, le gouvernement a précisé que la flexibilité du marché de l'électricité était au cœur de la réforme de l'énergie (MCF 21.047).

Si le **Conseil national** a entendu les arguments du Conseil fédéral sur les travaux en cours dans le domaine, il a néanmoins décidé de largement **adopter** la **motion** par 154 voix contre 33 et trois abstentions. Seul.e.s des député.e.s de l'UDC s'y sont opposé.e.s.⁵⁰

MOTION
DATE: 30.09.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Le député Rocco Cattaneo (plr, TI) a déposé une motion pour **favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques dans les décharges et les carrières abandonnées**. En effet, il considère que ces décharges et carrières sont des sites artificiels avec un impact déjà existant sur le paysage. Par conséquent, il est préférable d'exploiter ces sites abandonnés pour générer de l'énergie solaire plutôt que de laisser les mauvaises herbes prendre le pouvoir. Ces sites abandonnés pourraient devenir des sources de valeur ajoutée, grâce à l'énergie solaire, et de recettes financières pour les communes concernées. Afin d'appuyer son argumentaire, le motionnaire a cité l'exemple de Felsberg dans les Grisons.

Le Conseil fédéral a recommandé l'adoption de la **motion**. Elle a été **validée tacitement**

par les députés et députées.⁵¹

MOTION

DATE: 30.09.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Du point de vue du député Kurt Fluri (plr, SO), la **sécurité de l'approvisionnement en énergie** ne doit pas être garantie au détriment de la biodiversité. Dans sa motion, il cite précisément le **maintien des débits résiduels dans les cours d'eaux**, définis par la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux). Dans cette optique, il propose un renforcement de l'énergie solaire afin de ne pas surexploiter les ressources hydrauliques.

Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Il a démontré les synergies entre l'énergie solaire, qui fournit un surplus d'énergie en été, et l'énergie hydraulique, qui permet le stockage d'énergie en prévision de l'hiver. De plus, il a confirmé que les critères écologiques définis dans la LEaux étaient appliqués en Suisse.

La **motion** a été **classée**. Son examen n'a pas été achevé dans le délai de deux années.

MOTION

DATE: 06.12.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

La motion du député Bourgeois (plr, FR) a pour objectif de **renforcer le développement de l'énergie photovoltaïque**. Elle préconise une obligation d'installation de panneaux solaires sur les nouveaux bâtiments, et une déduction fiscale des coûts afin de ne pas pénaliser les propriétaires. Si la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-CE) rejoint les objectifs du motionnaire, elle a recommandé, à l'unanimité, le rejet de la motion. La CEATE-CE a indiqué que la modification urgente de la loi sur l'énergie (lv.pa. 21.501) obligeait l'utilisation de panneaux solaires pour les bâtiments de plus de 300 mètres carrés de surface déterminante. Bien que le volet sur les déductions fiscales ne soit pas inclus dans cette réforme, la CEATE-CE estime que l'objectif de la motion est rempli. Les sénateurs et sénatrices se sont alignées sur la recommandation de la commission. Elles ont tacitement **rejeté la motion**.⁵²

MOTION

DATE: 06.12.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que la presse se fait l'écho de projets de parcs solaires qui fleurissent dans les Alpes suisses, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-CE) a étudié la motion de la sénatrice uranaise Heidi Z'Graggen (centre, UR). A l'unanimité, la CEATE-CE recommande le rejet de la motion. Pour justifier cette prise de position, la CEATE-CE a rappelé que la **base légale pour l'installation de parcs solaires dans les régions alpines** avait été intégrée à la modification urgente de la loi sur l'énergie (LEne) (MCF 21.501). Or cette base légale a pour objectif d'accélérer et de faciliter les procédures d'autorisation et de construction de ces installations solaires. Par conséquent, cette nouvelle base légale, récemment adoptée par l'Assemblée fédérale, est en opposition avec la volonté de la motion. Cette contradiction justifie un rejet de la motion selon la CEATE-CE. En chambre, la **motion** a été tacitement **écartée** par les sénateurs et sénatrices.⁵³

MOTION

DATE: 06.12.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-CE) a recommandé le rejet de la motion de sa commission sœur (CEATE-CN). En effet, elle considère que les **conditions-cadres pour l'installation de panneaux solaires sur les infrastructures de la Confédération** ont été réglées dans la loi urgente sur l'énergie (LEne; lv.pa. 21.501) et la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (LApEI; MCF 21.047). Les sénateurs et sénatrices se sont alignées sur la recommandation de la CEATE-CE. Elles ont **rejeté** tacitement la **motion**.⁵⁴

MOTION

DATE: 06.12.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donné que le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance sur les routes (ORN) pour **autoriser la mise à disposition de surfaces inutilisées le long des routes nationales pour l'installation de panneaux solaires**, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-CE) a recommandé le rejet de la motion déposée par la CEATE-CN. Le Conseil des Etats a emboîté le pas de sa commission et **rejeté** tacitement la **motion**.⁵⁵

MOTION

DATE: 16.12.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin d'accélérer la transition énergétique et de sécuriser l'approvisionnement énergétique, la députée Martina Munz (ps, SH) demande au Conseil fédéral d'**accélérer les procédures d'autorisation pour les installations photovoltaïques posées sur des infrastructures**. D'après la députée, il est impératif de supprimer les obstacles bureaucratiques afin de dynamiser l'énergie solaire grâce à des installations sur toutes les infrastructures disponibles. Elle cite notamment les toits, les façades, les aires de stationnements, les parois des tunnels, les parois antibruit, ou encore les toitures de quai.

Le Conseil fédéral a préconisé l'adoption de la **motion**. Elle a été **adoptée tacitement** par le **Conseil national**.⁵⁶

MOTION

DATE: 15.03.2023
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de favoriser la production d'électricité renouvelable, le sénateur Damian Müller (plr, LU) encourageait le Conseil fédéral à **autoriser un endettement temporaire du Fonds alimenté par le supplément perçu sur le réseau**. La **motion** a été **classée** dans le cadre de l'examen de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (21.047).⁵⁷

MOTION

DATE: 17.03.2023
GUILLAUME ZUMOFEN

Pour compléter l'offensive dans le secteur de l'énergie solaire, le député Kurt Egger (vert-e-s, TG) a déposé une motion pour que **toutes les toitures et façades des nouveaux bâtiments et des bâtiments existants soient équipées d'installations solaires**.

Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. Il a précisé que des mesures liées à l'énergie solaire, et plus précisément à la question des toitures et façades des bâtiments nouveaux et existants, seraient prises dans le cadre de la loi fédérale pour un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (21.047). Il a donc considéré que la motion était prématurée.

L'**objet** a été **classé** car il n'a pas été examiné dans les délais.⁵⁸

MOTION

DATE: 07.06.2023
GUILLAUME ZUMOFEN

Le député Rocco Cattaneo (plr, TI) préconise une modification de la loi sur la protection des marques (LPM) pour **renforcer la transparence sur le marché des panneaux solaires**. D'après le député, alors que les cellules solaires sont produites dans un pays, elles sont souvent assemblées dans un autre. Or, l'indication de provenance relève, dans la majorité des cas, uniquement le pays d'assemblage. Il recommande un renforcement spécifique de la législation relative aux panneaux solaires afin d'améliorer la transparence pour les consommateurs et consommatrices, mais aussi les institutions publiques.

Pour sa part, le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Il répète que l'indication de provenance et l'indication du pays de production sont deux notions qui doivent être traitées séparément. Mais surtout, le gouvernement préconise l'égalité de traitement entre les produits industriels. Une législation spécifique pour les panneaux solaires créerait un précédent.

Au **Conseil national**, la **motion** a été **largement adoptée** par 159 voix contre 25 et 4 abstentions. Seul le groupe Vert'libéral (13 voix) et une partie du groupe du Centre (12 voix) se sont opposés à la motion du député tessinois.⁵⁹

MOTION

DATE: 12.06.2023
GUILLAUME ZUMOFEN

Le gouvernement ayant publié le **rapport sur l'autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération**, il préconise au Parlement de **classer la motion**. Le Conseil des Etats et le Conseil national se sont exécutés sans discussion.⁶⁰

MOTION

DATE: 16.06.2023
GUILLAUME ZUMOFEN

La Parlement a classé la motion du député Ruedi Lustenberger (pdc, LU) dans le cadre de l'examen de la politique agricole à partir de 2022 (PA22+). Selon le Conseil fédéral, l'**utilisation des résidus de transformation de la biomasse** est garantie par l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) qui permet l'incinération des déchets biogènes issus de l'agriculture. En revanche, la loi sur la protection des eaux (LEaux) interdit l'incinération des engrais de ferme. Lors de la consultation, les parties prenantes ont précisé que l'utilisation des engrais de ferme, uniquement dans l'agriculture et l'horticulture, avait pour objectif de boucler les cycles naturels de ces substances. Suivant cet argument, le Conseil fédéral a préconisé le **classement** de la **motion** du député lucernois.⁶¹

- 1) AB NR, 2023, S.616
- 2) BO CE, 1992, p. 1109 s.; BO CN, 1992, p. 1428 s.
- 3) BO CN, 2023, p.1709
- 4) BO CE, 2008, p. 527; BO CN, 2008, p. 1555 (Glanzmann-Hunkeler, Mo. 08.3379)
- 5) BO CN, 2009, p. 671.
- 6) BO CE, 2009, p. 679 ss.; Bund, 27.3.09. ; BO CN, 2009, p. 1285 (Ineichen, Mo. 09.3303)
- 7) BO CN, 2009, p. 1251 s.
- 8) BO CN, 2009, p. 1362s.
- 9) BO CE, 2009, p. 879 s.; BO CN, 2009, p. 1042 s.
- 10) BO CN, 2009, p. 1548
- 11) BO CN, 2010, p.226 s.
- 12) BO CN, 2010, p. 227 s.
- 13) BO CE, 2010, p. 441 s.
- 14) BO CE, 2010, p.436 s. (BE, Iv. Pa. 08.327; FR, Iv. Pa. 09.302); BO CE, 2010, p.442
- 15) BO CE, 2010, p. 157 s.; BO CE, 2010, p. 157 s.; BO CN, 2010, p. 997 s. ; BO CN, 2010, p. 997 s.
- 16) BO CE, 2011, p. 282 s.; BO CN, 2011, p. 1246
- 17) BO CN, 2011, p. 1017; BO CE, 2011, p. 1012; TA, 30.9.11.
- 18) BO CN, 2011, p. 1014; BO CE, 2011, p. 1012.
- 19) BO CN, 2011, p. 732 s.; BO CE, 2011, p. 1013.
- 20) BO CN, 2011, p. 1049; BO CE, 2011, p. 995.
- 21) BO CN, 2011, p. 991; BO CE, 2011, p. 994.
- 22) BO CN, 2011, p. 1051; BO CE, 2011, p. 1014.
- 23) BO CN, 2011, p. 1049; BO CE, 2011, p. 995.
- 24) BO CN, 2011, p. 1013; BO CE, 2011, p. 1269
- 25) BO CN, 2012, p. 151
- 26) BO CN, 2012, p. 2236 ss.
- 27) BO CN, 2012, p. 2236 ss.
- 28) BO CE, 2013, p. 391
- 29) BO CN, 2013, p. 1252 s.
- 30) BO CE, 2013, p. 390 s.; BO CN, 2013, p. 1430.
- 31) AB NR, 2014, S. 372 f.
- 32) AB NR, 2014, S. 1127 ff.; AB SR, 2014, S. 342 f.
- 33) AB SR, 2014, S. 434 f.
- 34) AB SR, 2014, S. 608.
- 35) AB SR, 2014, S. 1070 ff.
- 36) AB SR, 2019, S. 631; BFE Berechnung Netzzuschlagsfonds Kostenentwicklung vom 26.3.19
- 37) AB NR, 2019, S. 2427
- 38) AB SR, 2020, S. 323; Bericht UREK-SR vom 17.02.20
- 39) AB NR, 2020, S. 2634 ff.; Bericht UREK-NR vom 10.2.20
- 40) Mo. 18.4215; Mo. 18.4218; Mo. 18.4245; Mo. 18.4271; Mo. 18.4272; Mo. 18.4297
- 41) AB NR, 2019, S. 1934; AB NR, 2021, S. 1412 f.
- 42) AB NR, 2021, S. 1860 f.
- 43) AB NR, 2021, S. 2085; CdT, 14.8.21
- 44) BO CE, 2022, pp.6; Rapport CEATE-CE 28.01.2022; 24H, CdT, 1.3.22
- 45) BO CN, 2022, pp.891 s.; Communiqué de presse CEATE-CE du 26.04.2022; CdT, LT, Lib, 3.6.22
- 46) BO CN, 2022, pp.895; Communiqué de presse CEATE-CE du 26.04.2022
- 47) FF, 2022 858 (p.59)
- 48) BO CE, 2022, pp.624; LT, 16.6.22; TA, 16.7.22
- 49) Rapport CF Autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération du 19.09.2022 .pdf
- 50) BO CN, 2022, p. 1620
- 51) LT, 19.8.22
- 52) BO CE, 2022, p.1170; Communiqué de presse CEATE-CE du 25.10.22; Rapport CEATE-CE du 24.10.22
- 53) BO CE, 2022, pp.1190; Communiqué de presse CEATE-CE du 25.10.22; Rapport CEATE-CE du 24.10.22
- 54) BO CE, 2022, p.1194; Communiqué de presse CEATE-CE du 25.10.22; Rapport CEATE-CE 22.3386 du 24.10.2022
- 55) BO CE, 2022, p. 1194; Communiqué de presse CEATE-CE du 25.10.22; Rapport CEATE-CE du 24.10.22
- 56) BO CN, 2022, p.2424
- 57) Mo. 19.3742
- 58) Mo. 21.3262
- 59) BO CN, 2023, p.1170 s.; CdT, 9.6.23
- 60) FF, 2023 870, p.46
- 61) FF, 2020 3851, p.41 s.